

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MARDI 29 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION</b>	<b>N°05/29-11-2022/323</b>
---------------------	----------------------------

<b>Nombre total de Membres Titulaires</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Nombre de Membres Titulaires en exercice</b>	<b>:</b>	<b>40</b>
<b>Quorum</b>	<b>:</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires présents</b>	<b>:</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir</b>	<b>:</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>39</b>
<b>Adoption</b>	<b>:</b>	<b>39</b>

**Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote** : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

**Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir** : Mmes, MM.

ALBERTINI Paola à PIACENTINI Céline, ANDREANI Dominique à NEGRETTI Pierre, CECCARELLI Laurent à PAOLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à ORSINI Pierre, DELOVO Cosima Sandra à MANICCIA Christophe, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à DI MENZA Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à FRASSATI Jeanne, LEANDRI Marc à DOMINICI Jean, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à GIOVANNI Auguste, MICHELI Virginie à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à GOFFI Karina, SIMONI Barthélémy à CASTELLI Jean-François, VESPERINI Nunzia à VALERY Olivier.

**Membre Elu Titulaire Excusé** :

M. ABELI Eric

**Membres Associés ayant participé** : Mme, MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves, RAIMONDI Sibille.

**OBJET** :

**Dispositif Prêt à Taux 0% « Investissement & Développement » :**  
**Solde de l'opération**

**Rappel du contexte** :

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> convention d'application du Plan Exceptionnel d'Investissement, et plus particulièrement de la sous-mesure « 3.2.2 en faveur des TPE & PME », la CCI de Corse et l'ADEC ont mis en œuvre, avec le soutien de la CDC, et de l'Etat, un dispositif financier baptisé « Prêt à taux Zéro- Investissement et Développement » destiné à financer, les investissements, la croissance et le développement des TPE/PME de Corse.

Ce dispositif inscrit dans le train des mesures dites « Pinville » visait le double objectif, d'une part d'inciter les entreprises à investir, moderniser et mettre aux normes leurs outils de travail, tout en les invitant à conserver leurs fonds propres en faisant plutôt appel au financement bancaire et à son effet de levier.

.../...

Cette mesure de soutien Prêt à taux Zéro « Investissement & Développement » / bonification d'intérêts a été de ce fait construite sur un schéma différent des dispositifs PTZ précédents, car ce n'est plus la trésorerie qui est financée, mais l'investissement et le développement.

### **Période d'exécution de l'opération – Prêt à taux Zéro Investissement et Développement :**

La période d'exécution a été fixée du 15 décembre 2019 au **31 décembre 2021**.

NB / Les dossiers transmis à la CCI de Corse après la période d'exécution, mais dont l'attestation d'accord de prêt de la Banque serait antérieure au 31 décembre 2021 pourront bénéficier de la mesure de bonification.

Le dispositif est définitivement clôturé à l'issue de la période d'exécution du fonds, plus six mois, soit le 30 juin 2022.

### **Principe :**

La mesure vise à bonifier les prêts bancaires sollicités et obtenus par les entreprises et les commerçants de Corse, auprès des banques partenaires de l'opération.

Le coût du crédit (intérêts, frais de dossier et garantie) est intégralement pris en charge et directement facturé par la Banque à la CCI de Corse, de telle sorte que les taux de sortie du crédit pour l'entreprise ou le commerçant soit de 0%.

NB / Le dispositif n'est pas exclusif et peut être mobilisé isolément ou en complément des autres dispositifs mis en place par l'Etat, la CdC et ses agences et offices.

### **Caractéristique du prêt :**

- Nature : Prêt professionnel
- Montant : Plafonné à 50.000 €
- Durée : 60 mois maximum
- Taux : 0% (Intérêts, frais de dossier et garantie sont pris en charge\*)

\* Facturation de la banque à la CCI de Corse

### **Banques partenaires :**

Le Crédit Agricole, la Banque Populaire Provençale et Corse, la Société Générale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel.

### **Bénéficiaires :**

- Eligibilité circonscrite aux TPE (au sens des mesures Pinville)
  - Entreprises de moins de 11 salariés
  - Entreprises de plus de 3 ans
  - Dont le CA HT (N-1) est inférieur ou égal à 2Millions d'euros
- Inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de Haute-Corse et Corse-du-Sud

### **Sont exclues :**

Les sociétés civiles immobilières (SCI), les activités de commerce de gros, les GMS dont la surface commerciale est supérieure à 1 000m<sup>2</sup>, banques, assurances, services financiers.

### **Que finance-t-il ?**

Tous types d'investissement corporels et incorporels : (ex : travaux, aménagements, rénovation, mise aux normes, Matériels, progiciels, équipements divers...).

**Budget prévisionnel global :**

<b><u>Descriptif des charges</u></b>	<b><u>Coût Global</u></b>	<b><u>Part Pinville/PEI4</u></b>	<b><u>Part CCIC</u></b>
		70%	30%
Intérêts/Garantie/dossier	1 832 000 €	1 282 400 €	549 600 €

**Solde de l'opération au 30/06/2022 :**

Au total 178 dossiers ont été enregistrés à la CCI de Corse (Cf. tableau récapitulatif), soit seulement ¼ de la prévision initiale en raison à la fois de la crise COVID et de la mise en place du dispositif PGE par l'Etat dont la bonification a été par ailleurs accompagnée dans le cadre des mesures « Sustegnu » conduites avec le soutien de la CdC.

→ **Prêts octroyés par établissement bancaire :**

<b>Solde PTZ - Investissement</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montants engagés</b>
Crédit Agricole	82	2 726 819 €
Société Générale	52	2 087 316 €
BP Med	22	890 932 €
Crédit Mutuel	19	686 452 €
Caisse d'Epargne	3	147 400 €
<b>Total :</b>	<b>178</b>	<b>6 538 919 €</b>

→ **Budget consommé et solde de l'opération :**

<b>Budget Réalisé - Crédits consommés</b>			
<b>Prêts Bonifiés CCI de Corse / ADEC</b>	<b>Coût Global</b>	<b>Part Pinville /PEI 4</b>	<b>Part CCI de Corse</b>
		70%	30%
Intérêts	390 033 €	273 023 €	117 010 €
Frais de dossier	42 623€	29 836 €	12 787 €
Coût de la garantie BPI	14 824€	10 377 €	4 447 €
<b>Total Consommé</b>	<b>447 480 €</b>	<b>313 236 €</b>	<b>134 244 €</b>
Acompte reçu "PEI Pinville"		192 360 €	
<b>Solde Restant à recevoir "PEI Pinville"</b>		<b>120 876 €</b>	

**Vu** la Délibération de Bureau CCIC n°03/05-03-2019, actant la mise en œuvre de la nouvelle mesure de soutien à l'activité économique « Prêt à Taux Zéro -Investissement & Développement » ;

**Vu** la Délibération de Bureau CCIC N°03/06-10-2022, actant le solde de l'opération ;

**L'Assemblée Générale :**

- Se prononce favorablement sur la prise en charge des dossiers listés dans le tableau ci-annexé ;

- Acte le solde de l'opération dont la quote-part PEI 4 « Pinville » restant à charge de l'Etat et de la CdC est arrêtée à 120 876€ ;
- Mandate le Président pour solliciter le versement des fonds restant à percevoir.

Bastia, le 29 novembre 2022

**Le Président**

  
**Jean DOMINICI**